



École Notre Dame
163 rue des Pinsons - Anetz -
44 150 Vair-sur-Loire
Tél : 02-40-83-00-92 / 07 87 18 35 69
ec.vair.notre-dame@ec44.fr
site internet : www.ecole-notre-dame-anetz.fr

Année 2022 – 2023

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Horaires du portail



Temps d'accueil : de 8h50 à 9h00 et de 13h35 à 13h45

Temps de sortie : à 12h15 et à 16h45

Après 12h25, les enfants encore présents iront à la cantine et après 16h55, ils iront à l'accueil périscolaire. Si votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil périscolaire, nous devons suivre cette procédure : contacter les parents pour trouver une solution ; si le contact n'a pu être établi, nous devons appeler la gendarmerie.

Horaires de classe

De 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h45

Merci de respecter les horaires de l'école pour favoriser les apprentissages de nos élèves et ne pas perturber la vie de la classe !



Organisation de l'accueil et de la sortie

Cf. protocole sanitaire de rentrée 2022.

Pour nos élèves qui arrivent à vélo le matin, ils devront attendre l'ouverture du portail à 8h50 pour le ranger dans l'enceinte de l'école. Pour des questions de sécurité et de responsabilité, nous vous rappelons qu'aucune surveillance n'est assurée devant le portail avant 8h50.

Seuls les élèves à partir du CP peuvent être autorisés à sortir seuls (cf. fiche d'autorisation de sortie). Si vous n'avez pas donné cette autorisation pour vos enfants en début d'année et que vous souhaitez le faire en cours d'année, cela doit être impérativement noté **par écrit** (mail). Un badge sera donné à votre enfant : il devra le présenter à la sortie.

Aide Pédagogique Complémentaire (APC)

A partir du CP, les élèves concernés par cette aide seront prévenus par l'enseignante. **Elle aura lieu le jeudi de 16h55 à 17h45**. Un temps de récréation est assuré par une enseignante, de 16h45 à 16h55, votre enfant pourra apporter son goûter. Une autorisation vous sera demandée.

Devoirs

Du CP au CM2, nous vous remercions, parents, de veiller à ce que les devoirs soient faits.

Absences et assiduité scolaire

Nous vous rappelons que l'école est obligatoire pour tout élève inscrit à partir de 3 ans. A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées par mois, l'inspection académique sera avisée.

Pour toute absence de convenance personnelle sur plusieurs jours, vous devez envoyer un mail à l'enseignante, au Chef d'établissement et à l'Inspection académique (**ce.0441914s@ac-nantes.fr**). L'enseignante ne fournira pas le travail en avance et aucun rattrapage des cours pour l'enfant absent ne sera possible.

- Si vous souhaitez nous signaler l'absence de votre enfant ou sa sortie pour raisons médicales, **merci de le signaler par mail à l'enseignante.**
- Si vous souhaitez nous communiquer une information urgente, **merci de nous contacter sur le portable de l'école (07 87 18 35 69).**

Eveil religieux

Notre école catholique propose des temps de culture chrétienne à l'ensemble des élèves. Comme chaque année, nous partagerons des temps forts (Rentrée, La Toussaint, Noël, Pâques).

Cantine et Périscolaire

Les services de cantine et de périscolaire fonctionnent aux heures habituelles et dans les locaux de l'Ancre. Le Personnel vient chercher les élèves et les ramène à l'école.

Activités et sorties scolaires (sous réserve de l'actualité liée aux conditions sanitaires)

Durant toute l'année, différentes activités et sorties seront proposées aux élèves. Pour chaque sortie ou projet entraînant un déplacement, une autorisation vous sera demandée.



Ces activités et sorties sont obligatoires, sauf pour des raisons explicites. Dans ce cas n'hésitez pas à venir en parler avec l'enseignante de votre enfant ou avec le Chef d'établissement.

Liaison école / famille

- Communication :

Dans le but de limiter nos déchets « papier », la majorité des informations seront communiquées par mail. Seuls les documents avec un coupon-réponse apparaîtront dans les « pochettes de correspondance » de vos enfants. **Merci de vérifier régulièrement votre messagerie.**

- Rencontres parents/enseignante :

Les rencontres sont autorisées dans le respect du protocole en vigueur.

Un numéro d'urgence vous a été demandé : **il est impératif que vous soyez disponible pour venir récupérer votre enfant.**